



SMA

Service minimum d'accueil

Du grand n'importe quoi !

En période de grève, la Ville de RENNES met en place un service minimum d'accueil dans les écoles.

En effet, afin d'assurer la continuité du service public, la ville assure un accueil des enfants dans les établissements scolaires, ainsi tout est mis en place pour ouvrir un maximum d'école.

La Ville de RENNES s'obstine à maintenir l'ouverture des services publics allant même jusqu'à "minimiser" la sécurité des usagers et des enfants en particulier même si les effectifs d'encadrement sont largement respectés (plus que d'ordinaire), (5 agents pour 6 enfants par exemple en SMA). Ces encadrements sont sous la responsabilité de vacataires (remplaçant les grévistes puisqu'ils interviennent sur des créneaux horaires qui ne leur sont pas attribués habituellement). Sans mettre en cause le professionnalisme de ce personnel, qu'en est-il de la sécurité dans les locaux ? Ce personnel est-il formé aux situations d'urgence (locaux, accidents, incendie, fermetures des établissements ...ETC.)

Nous partageons ces inquiétudes avec des directions d'écoles qui nous ont sollicités sur ce sujet.

Et nous avons du mal à comprendre cet acharnement d'ouverture du service public dans de telles conditions quand les discours politiques ou administratifs nous rappellent la nécessité d'un service public de qualité, d'un encadrement par du Personnel professionnel et qualifié voire du personnel indispensable (ex. sur les centres de loisirs d'été). Outre le fait que cela n'est plus un service public de QUALITE, nous constatons que tout et n'importe quoi est mis en pratique : Cela reste une GARDERIE ! Et dans quel cadre sécuritaire !

Quel est le but de cet acharnement !

CASSER la GREVE ?

AMPUTER d'avantage le droit de grève ?

OU JUSTE UN CHOIX POLITIQUE ?

Nous avons constaté par exemple :

Sur une même journée il est demandé à des vacataires d'assumer leur fonction sur deux écoles différentes. Donc plusieurs déplacements par jour (super pour des gens dans la précarité !), comment respecter les heures d'embauches quand celles-ci se chevauchent ! Comment se déplacer vite quand les 2 écoles sont éloignées et sans métro voir sans bus à cause de la grève?...

Il est demandé à des ASEM (spécialisées en maternelle) de prendre en charge des enfants de l'élémentaire ! Alors que le protocole sur les rythmes scolaires précise que cela est possible que sur la base du volontariat ! Oui un agent non gréviste doit assurer ces fonctions sur un jour de grève mais NON, au n'importe comment !